

**CONCOURS EXTERNES
CORPS DES AGENTS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE
LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS (ASSLIA)
POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

NOTICE D'INSCRIPTION

Les conditions

- être âgé de 18 ans au moins au cours de l'année 2019 ;
- être titulaire, au 18 avril 2019, date de clôture des inscriptions, du certificat de formation aux activités des premiers secours en équipe (CAFPSE) ou de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) ;
- pour pouvoir s'inscrire au 1^{er} concours justifier, au 18 avril 2019, de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie ;
- **s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 500 F.CFP.**

Modalité de dépôt du dossier d'inscription

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **18 avril 2019 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **18 avril 2019 à minuit**)

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

Fonctions – lieu d'affectation

Les fonctions sont décrites dans la fiche statutaire jointe au dossier d'inscription.

Les postes ouverts à ces concours sont pour la Nouvelle-Calédonie.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS
LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 18 AVRIL 2019 à 16H00

PIECES A FOURNIR

CHOIX DU CONCOURS

Les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes résidents en Nouvelle-Calédonie depuis plus **de 10 ans** peuvent présenter les 2 concours

Pour le 1^{er} concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de plus de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 1**),
- une vignette de concours à 500 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa,
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat,
- une photocopie du certificat de formation aux activités des premiers secours en équipe (CAFPSE) ou de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2),
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans** ;
- **pour les personnes en situation de handicap :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - un certificat médical ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat
- **pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne :**
 - photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
 - ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original,
- **pièces à fournir pour justifier des 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie :**
 - photocopie des quittances de loyer,
 - ou photocopie des attestations de logement,
 - ou photocopie des certificats de scolarité,
 - ou photocopie des avis d'imposition,
 - ou photocopie des attestations de travail ou d'attestation de couverture social (mutuelle, cafat, aide médicale, etc...).



Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.



Les candidats mariés ou unis par un pacte civil de solidarité depuis au moins 2 ans et résidents ensemble en Nouvelle-Calédonie verront leur durée de résidence en Nouvelle-Calédonie assimilée à :

- 10 ans de résidence lorsque le conjoint ou le partenaire est citoyen de la Nouvelle-Calédonie
- celle de leur conjoint ou partenaire.

Pour le 2nd concours ouvert à tous

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 2**),
- une vignette de concours à 500 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa,
- une photocopie du certificat de formation aux activités des premiers secours en équipe (CAFPSE) ou de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2),
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans** ;
- **pour les personnes en situation de handicap :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - un certificat médical ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DES AGENTS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS

	Coefficient	Durées
I- Epreuve d'admissibilité		
<i>Epreuves physiques d'aptitude :</i>		
1° Natation 100 mètres nage libre	1	
2° Grimper à la corde lisse	1	
3° Course à pied 1000 mètres	1	
 <i>Epreuves écrites :</i>		
1° Questionnaire à choix multiple portant sur les matières suivantes : français, mathématiques, l'histoire et la géographie de la Nouvelle-Calédonie, la bureautique et l'anglais.	3	1H30
2° Questionnaire à choix multiple de spécialité dans le domaine de la sécurité, l'incendie et le sauvetage.	4	1H
 II- Epreuve orale d'admission		
Entretien avec le jury consistant en une présentation individuelle du candidat, de son parcours scolaire et professionnel, ainsi que de ses motivations quant à l'exercice des missions de pompier d'aérodrome	7	20 minutes

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves d'admissibilité est éliminatoire.

La note 0 à l'épreuve orale d'admission est éliminatoire.

A l'issue des épreuves physiques d'aptitude, les candidats ayant obtenu un minimum de 30 points seront autorisés, après délibération du jury, à participer aux épreuves écrites.

Pour être admis à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 170 à l'ensemble des épreuves.

**Les annales et le programme détaillé sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc
ou en vente à l'imprimerie administrative**

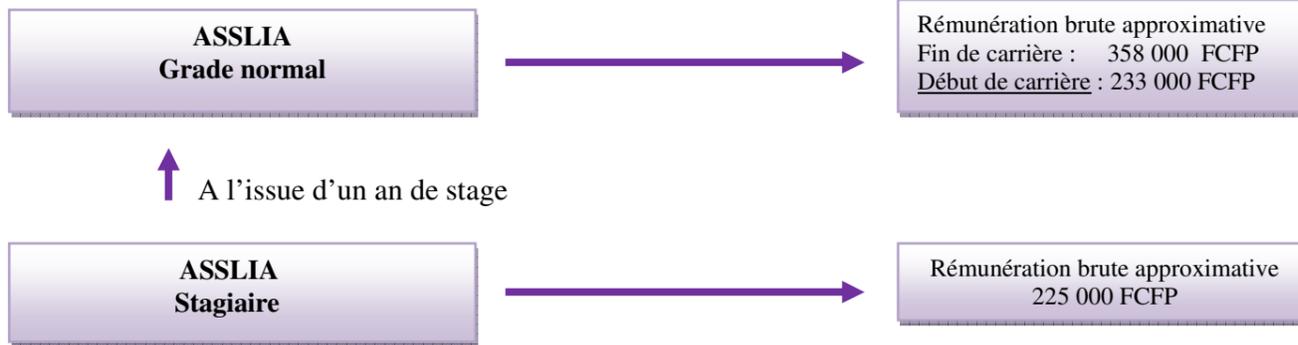
(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)

**CORPS DES AGENTS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE
L'INCENDIE DES AERONEFS (ASSLIA)**

Catégorie C

Fonctions :

- Pompier de l'aviation civile.



Notice explicative

Pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours

1 – Vous êtes **citoyen (ne)**

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;

ou

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

2 – Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre **durée de résidence en Nouvelle-Calédonie**

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2019 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2009 au 15 juin 2019.



Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Pour justifier de votre **durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie**, vous avez la possibilité de fournir la photocopie d'une des pièces suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de toutes les fournir) :

- quittances de loyers ; **ou**
- attestations de logement ; **ou**
- certificats de scolarité ; **ou**
- avis d'imposition ; **ou**
- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).



Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée.

3 – Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; **et**
- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; **et**
- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

ANNEXE I

Descriptif des épreuves physiques d'aptitude au concours externe ASSLIA

I – Epreuve de natation :

a) Tenue :

Cette épreuve se déroule en maillot de bain. Le caleçon de bain est interdit, ainsi que les lunettes et le masque de natation. Les verres de contact peuvent être portés sans lunettes de natation sous la seule responsabilité du candidat.

b) Description :

Le candidat doit sauter du bord de la piscine afin d'effectuer un parcours de 100 mètres nage libre chronométré.

II – Epreuve de grimper à la corde :

a) Tenue :

Cette épreuve se déroule en tenue de sport avec ou sans chaussures.

b) Description :

Le candidat doit grimper à la corde lisse au choix :

- soit 5 mètres bras seul ;
- soit 2 fois 5 mètres bras et jambes.

Ce choix doit être fait par le candidat avant le début de l'épreuve.

Il s'agit de grimper en style libre une seule corde de 5 mètres mesurée du sol. Le départ s'effectue debout sur un pied à l'initiative du candidat. L'épreuve est chronométrée. La corde est marquée tous les 50 centimètres de 1,50 mètres à 5 mètres.

III – Course à pied :

a) Tenue :

Cette épreuve se déroule en tenue de sport, avec chaussures sans pointe.

b) Description :

Le candidat doit courir la distance de 1000 mètres (chronométré).

ANNEXE II

Programme du concours externe ASSLIA

I – Programme de la première épreuve écrite d’admissibilité

Questionnaire à choix multiples portant sur le français, les mathématiques, l’histoire et la géographie de la Nouvelle-Calédonie, la bureautique et l’anglais – Niveau brevet des collèges.

II – Programme de la deuxième épreuve écrite d’admissibilité

Questionnaire à choix multiples portant sur le domaine de la sécurité, l’incendie et le sauvetage (instruction des sapeurs-pompiers, secourisme, etc...).

ANNEXE III

Barème de notation des épreuves physiques d'aptitude du concours externe ASSLIA

Barème de notation homme

Notes	1000 mètres Courses à pied	Grimper à la corde		100 mètres nage libre
		Bras seuls 5 mètres	Bras et jambes 2 x 5 mètres	
20	2'50''	4''	6''2/10	1'10''
19	2'53''	4''3/10	6''7/10	1'14''
18	2'57''	4''6/10	7''2/10	1'18''
17	3'	5''	7''7/10	1'22''
16	3'05''	5''4/10	8''3/10	1'26''
15	3'10''	5''8/10	8''9/10	1'30''
14	3'15''	6''2/10	9''6/10	1'35''
13	3'20''	6''7/10	10''3/10	1'40''
12	3'25''	7''2/10	11''1/10	1'45''
11	3'30''	7''7/10	12''	1'50''
10	3'35''	8''3/10	12''9/10	1'55''
9	3'40''	8''9/10	13''9/10	2'
8	3'45''	9''6/10	14''9/10	2'05''
7	3'50''	10''3/10	16''1/10	2'10''
6	3'55''	11''1/10	17''3/10	2'20''
5	4'	12''	18''6/10	2'30''
4	4'05''	12''9/10	10 mètres sans temps	2'40''
3	4'10''	5 mètres sans temps	7 mètres sans temps	2'50''
2	4'15''	4 mètres sans temps	5 mètres sans temps	3'
1	4'20''	3 mètres sans temps	3 mètres sans temps	3'10''

Barème de notation femme

Notes	1000 mètres Course à pied	Grimper à la corde Bras et jambes 5 mètres	100 mètres nage libre
20	3'26''	7''7/10	1'20''
19	3'30''	8''3/10	1'24''
18	3'34''	8''9/10	1'28''
17	3'38''	9''6/10	1'32''
16	3'42''	10''3/10	1'36''
15	3'46''	11''1/10	1'40''
14	3'50''	12''	1'45''
13	3'55''	12''9/10	1'50''
12	4'	13''9/10	1'55''
11	4'05''	14''9/10	2'
10	4'10''	16''1/10	2'05
9	4'15''	17''3/10	2'10''
8	4'20''	18''6/10	2'15''
7	4'25''	20''	2'20''
6	4'30''	22''	2'30''
5	4'40''	5 mètres sans temps	2'40''
4	4'50''	4,50 mètres sans temps	2'50''
3	5'	4 mètres sans temps	3'
2	5'10''	3,50 mètres sans temps	3'10''
1	5'20''	3 mètres sans temps	3'20''



DRHFPNC
Direction des Ressources
Humaines et de la
Fonction Publique de
Nouvelle-Calédonie
Section Concours